

La place des travailleurs indépendants dans la stratification sociale

Julien GROS
LEST (CNRS- Université Aix-Marseille)

Préambule : Des travailleurs indépendants

- Pourquoi parler d'indépendants plutôt que d'entrepreneurs ?
- Adopter une perspective institutionnelle (sociologique et juridique) plutôt qu'économique (« la personnalité entrepreneuriale » de Schumpeter).
- Faire référence à la construction du droit du travail ([Alain Supiot,, 2011](#)) : travailleur indépendant *vs.* travailleur juridiquement subordonné
- Pouvoir analyser le contenu politique du terme entrepreneur ([Sarah Abdelnour \(2017\)](#) sur l'auto-entrepreneuriat et l'injonction à l'entreprise de soi, [Olivia Chambard \(2014\)](#) sur la construction de l'esprit d'entreprise)
- Pouvoir saisir le caractère parfois poreux des frontières entre indépendance et salariat

Pourquoi est-il plus difficile d'intégrer les travailleurs indépendants que les salariés à une représentation hiérarchique de la stratification sociale ?

- Une représentation de l'entrepreneur comme un actif hors-sol
- L'absence de hiérarchie contractuelle et organisationnelle
- Des nomenclatures statistiques relativement inadaptées

La nomenclature des PCS (professions et catégories socioprofessionnelles) de l'INSEE

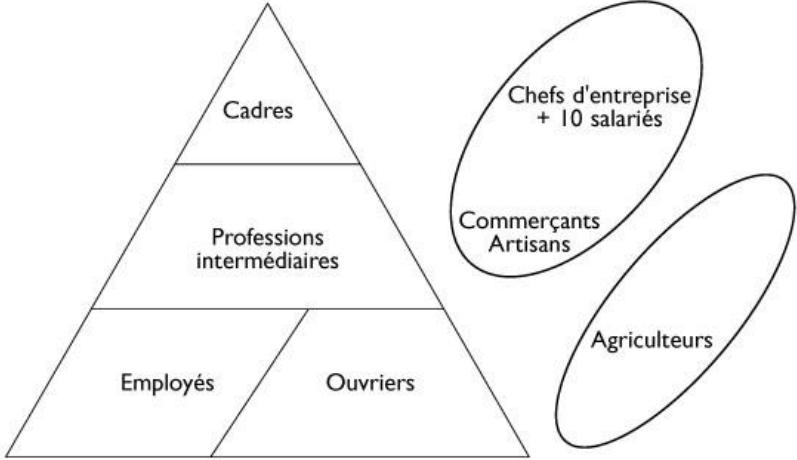
	Niveau de vie annuel moyen des individus du ménage ¹ en 2004 (en €)	Taux de pauvreté en 2004 au seuil à 60 % du revenu médian (en %)	Taux de départ en vacances en 2004 (en %)	Espérance de vie des hommes à l'âge de 35 ans entre 1991 et 1999 (en années)	Ménages disposant d'une connexion à Internet en 2006 (en %)	Sont allés au cinéma au moins une fois au cours des 12 derniers mois en 2006 (en %)
Agriculteurs exploitants	14 076	33,2	38	43,5	38,8	39
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	22 131	15,6	67	43	62,5	50
Cadres, professions intellectuelles supérieures	30 036	2,1	90	46	82,9	81
Professions intermédiaires	21 090	2,9	78	43	66,9	73
Employés	16 594	9,8	63	40	47,9	58
Ouvriers	15 062	12,6	48	39	37,7	46
Retraités	17 427	8,4	53	-	16,3	26
Autres inactifs	16 251	20,9	66	28,5	25,4	(nd) ²
Total	18 304	11,0	65	41	41,8	51,0

1 Revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). On attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

2 (nd) : non disponible.

Voir Alain Desrosières et Laurent Thévenot, *Les catégories socioprofessionnelles*, La découverte, 1988

L'illisibilité de la position sociale des indépendants

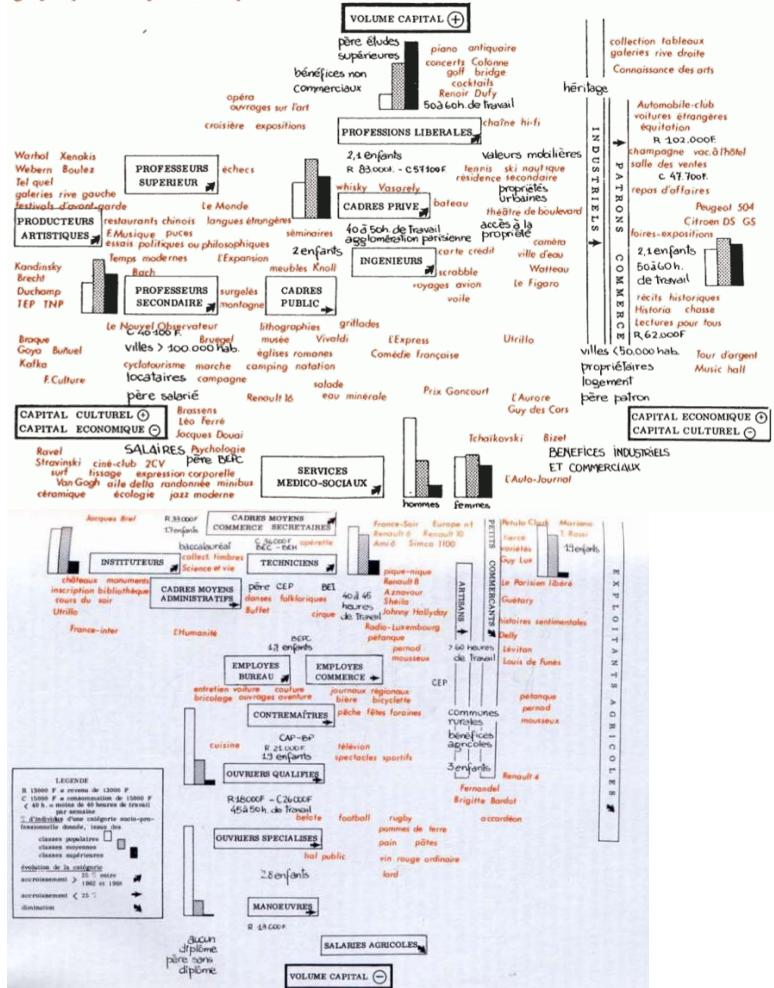


Sources:

- Louis Chauvel, « Le retour des classes sociales », 2001.*
- Pierre Bourdieu, La distinction, 1979*

graphique 5—Espace des positions sociales

graphique 6—Espace des styles de vie



Certaines limites de la PCS

Un principe de séparation sectoriel et à géométrie variable :

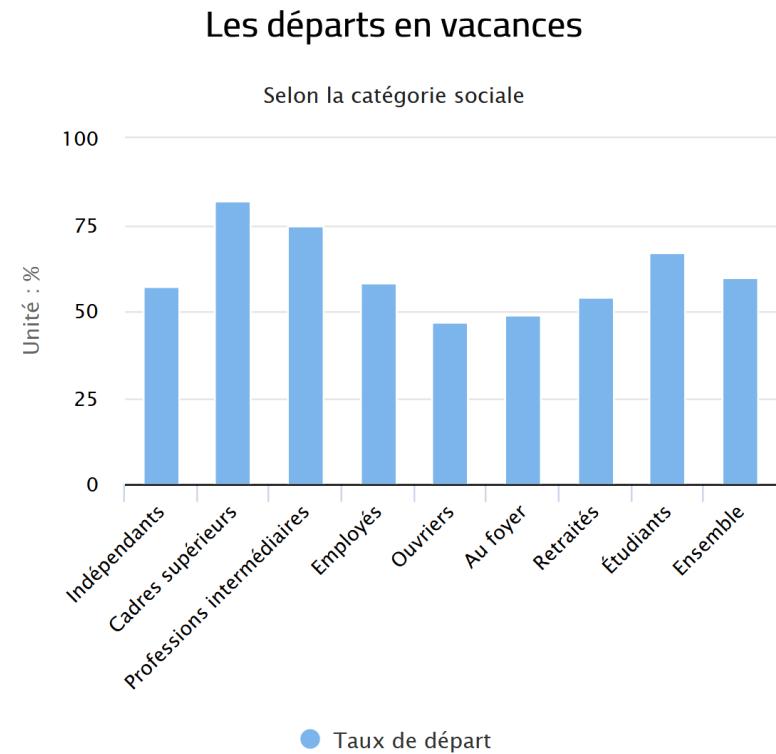
- Les professions supérieures et intermédiaires sont intégrées dans la hiérarchie des professions (infirmières, kinés, médecins sont dans classés les cadres, qu'ils soient salariés ou indépendants)
- Les professions moins qualifiées sont séparées d'emblée et quasi systématiquement : artisans/commerçants vs ouvriers employés

D'où une mauvaise lisibilité d'une large fraction des indépendant·es

Deux effets négatifs des nomenclatures statistiques:

- utiliser le terme « indépendant » comme synonyme de la catégorie « artisans, commerçants, chefs d'entreprise »
- En faire une catégorie moyenne, parce que l'on résume leur hétérogénéité en un point mécaniquement « moyen »

	Pratiques culturelles selon la catégorie sociale				
	Au moins une fois au cours des douze derniers mois				
	Unité : %	Ont lu au moins un livre	Sont allés au théâtre, concert	Sont allés au musée	Sont allés au cinéma
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	49	37	37	61	
Cadres supérieurs	80	63	69	82	
Professions intermédiaires	69	47	52	78	
Employés	60	32	32	67	
Ouvriers	31	23	20	55	
Ensemble	57	34	37	59	



Extraits :
Observatoire des inégalités (inegalites.fr)

Une autre nomenclature, complémentaire, à partir de 2020

- Faire une distinction d'emblée entre les salarié·es et les indépendant·es, sans exception et d'après le statut déclaré.
- Rendre à la fois possible **d'isoler** les indépendant·es des salarié·es pour en faire un groupe à part et **les intégrer** dans la hiérarchie des professions.

Les classes et sous-classes d'emploi

I. Emplois indépendants

-
- I1. Emplois indépendants de niveau supérieur
 - I2. Emplois indépendants de niveau intermédiaire
 - I3. Emplois de petits indépendants, avec des salariés
 - I4. Emplois de petits indépendants, sans salariés
-

A. Emplois salariés de niveau supérieur

- A1. Emplois salariés de niveau supérieur d'orientation technique, en CDI
 - A2. Emplois salariés de niveau supérieur d'orientation tertiaire, en CDI
 - A3. Emplois salariés de niveau supérieur, titulaires de la fonction publique
 - A4. Emplois salariés de niveau supérieur, en contrat à durée limitée
-

B. Emplois salariés de niveau intermédiaire

- B1. Emplois salariés de niveau intermédiaire d'orientation technique, en CDI
 - B2. Emplois salariés de niveau intermédiaire d'orientation tertiaire, en CDI
 - B3. Emplois salariés de niveau intermédiaire, titulaires de la fonction publique
 - B4. Emplois salariés de niveau intermédiaire, en contrat à durée limitée
-

C. Emplois salariés qualifiés

- C1. Emplois salariés qualifiés d'orientation ouvrière, en CDI
 - C2. Emplois salariés qualifiés d'orientation employée, en CDI
 - C3. Emplois salariés qualifiés, titulaires de la fonction publique
 - C4. Emplois salariés qualifiés en contrat à durée limitée
-

D. Emplois salariés peu qualifiés

- D1. Emplois salariés peu qualifiés d'orientation ouvrière, en CDI
 - D2. Emplois salariés peu qualifiés d'orientation employée, en CDI
 - D3. Emplois salariés peu qualifiés, titulaires de la fonction publique
 - D4. Emplois salariés peu qualifiés, en contrat à durée limitée (ou auprès de particuliers)
-

« Note de présentation : la classe I a été conçue de façon symétrique aux quatre classes suivantes (A, B, C, D), qui ne comportent que des salariés. Aussi, pour mener des analyses prenant comme premier principe de classement la position sur l'échelle sociale, il est possible de mettre I1 avec la classe A, I2 avec la classe B, I3 avec la classe C et I4 avec la classe D »

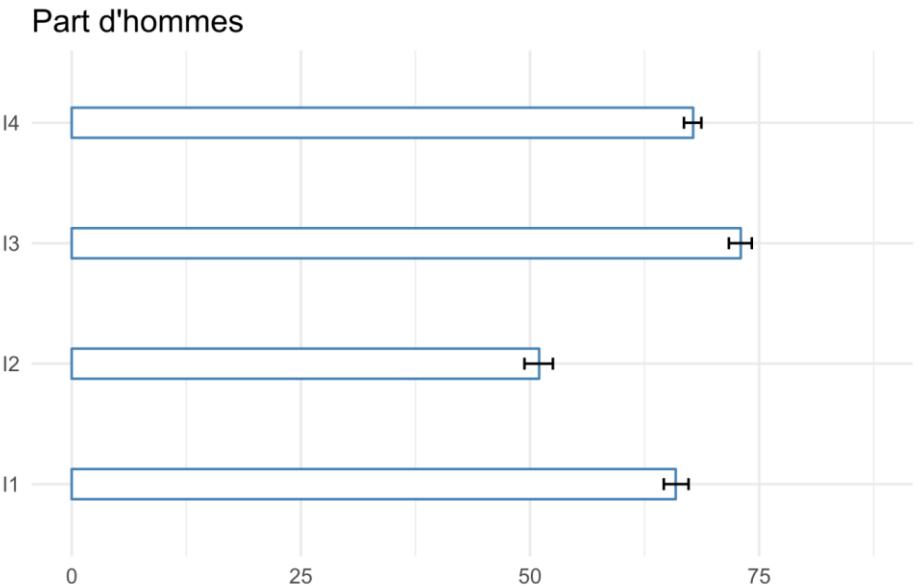
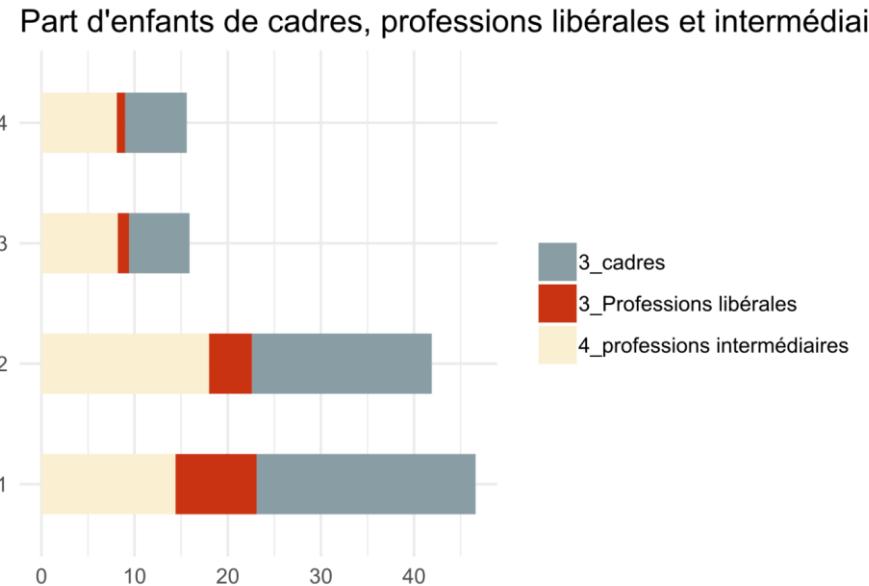
La classe I : emplois indépendants

- I1 : Emplois indépendants de niveau supérieur
- I2 : Emplois indépendants de niveau intermédiaire
- I3 : Emplois de petit·es indépendant·es, avec des salarié·es
- I4 : Emplois de petit·es indépendant·es, sans salarié·es

« Note de présentation : la classe I a été conçue de façon symétrique aux quatre classes suivantes (A, B, C, D), qui ne comportent que des salariés. Aussi, pour mener des analyses prenant comme premier principe de classement la position sur l'échelle sociale, il est possible de mettre I1 avec la classe A, I2 avec la classe B, I3 avec la classe C et I4 avec la classe D »

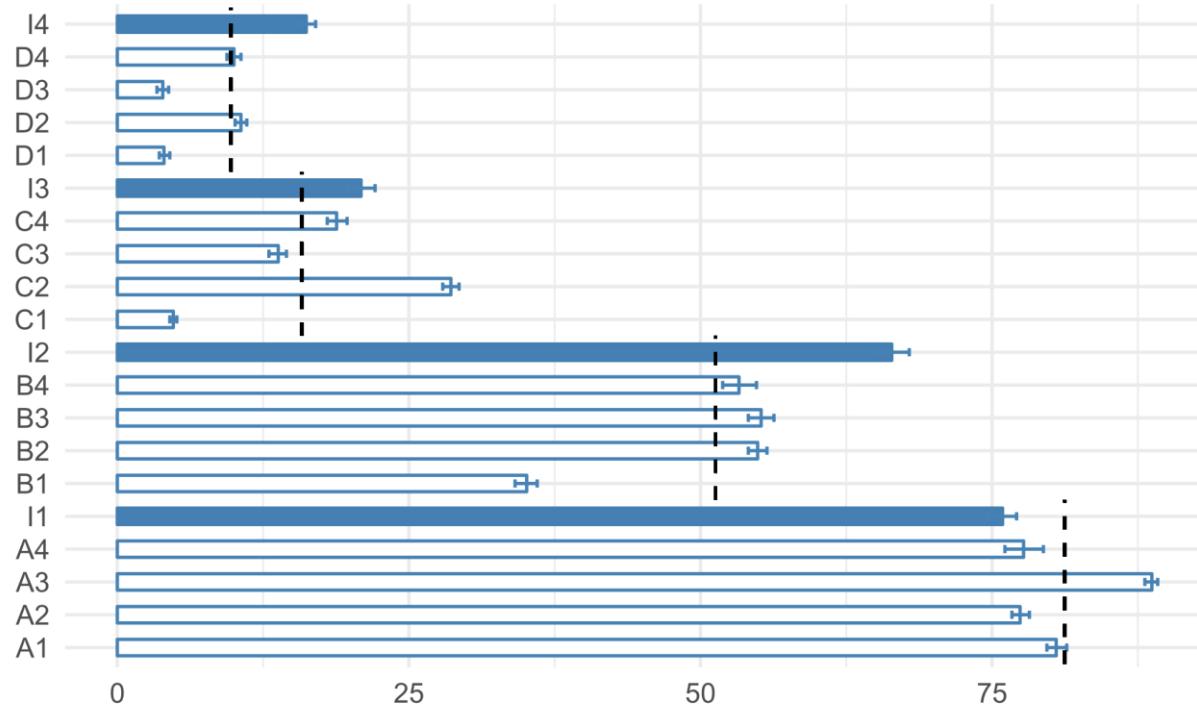
Par ailleurs, l'existence d'une classe I aussi hétérogène rend difficile de la résumer en un groupe moyen dans les analyses statistiques.

Rendre compte de l'hétérogénéité des indépendants : origine sociale et genre



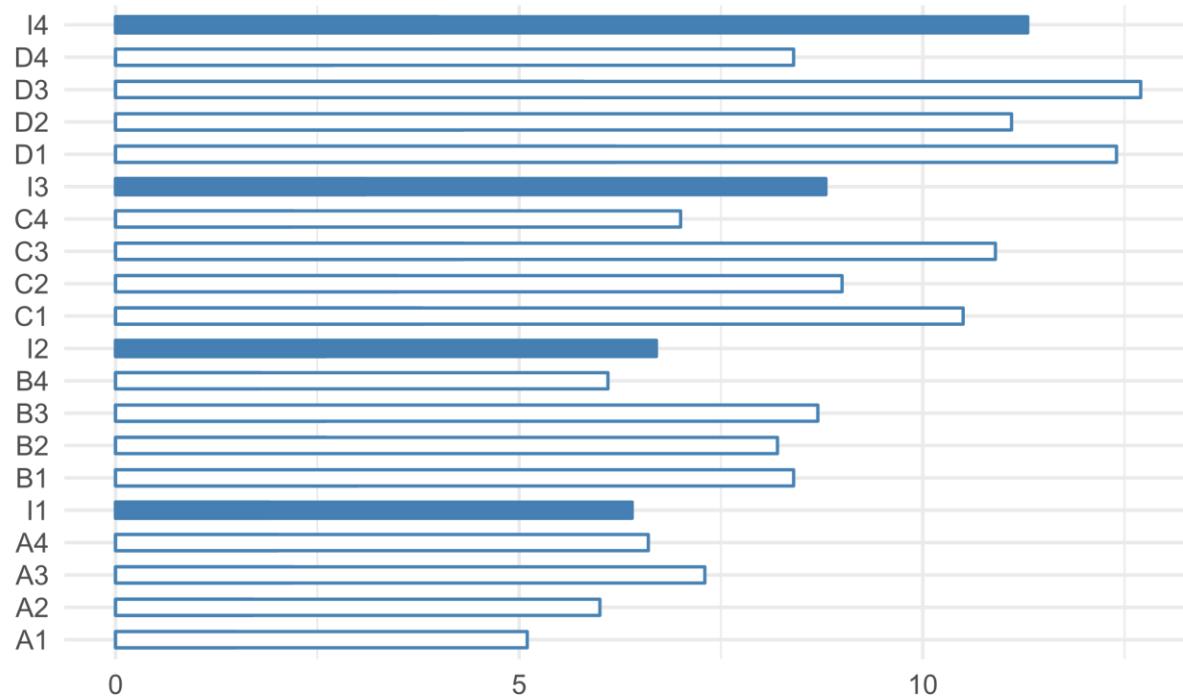
Intégrer les indépendants dans l'ensemble de la structure sociale : les rapporter aux salariés de niveau équivalent

Part d'individus diplômés du supérieur

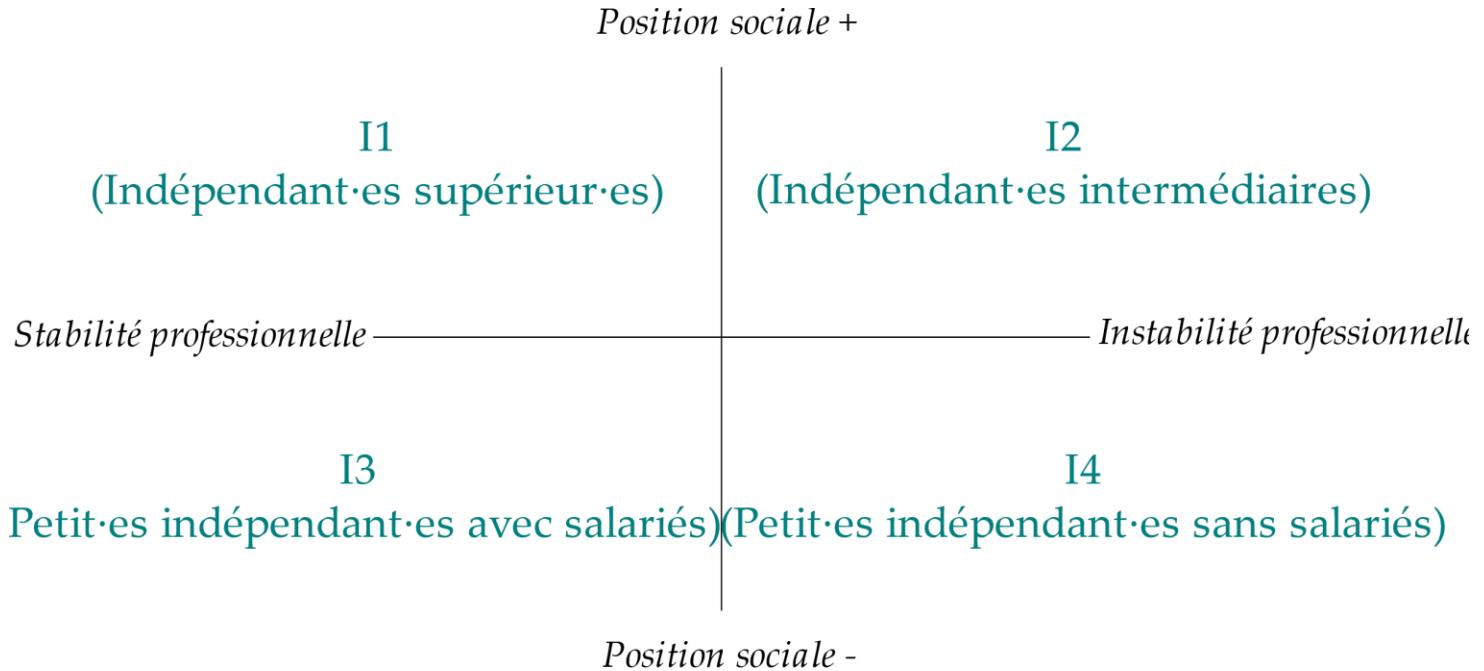


Intégrer les indépendants dans l'ensemble de la structure sociale : les rapporter aux salariés de niveau équivalent

Se sent limité à cause d'un problème de santé



Faciliter l'approche de deux dimensions : situation d'emploi et capitaux



Références bibliographiques :

- Abdelnour Sarah, *Moi, petite entreprise. Les auto-entrepreneurs, de l'utopie à la réalité*, PUF, 2017
- Chambard Olivia, « L'éducation des étudiants à l'*esprit d'entreprendre* : entre promotion d'une idéologie de l'entreprise et ouverture de perspectives émancipatrices », *Formation emploi*, 2014/3 (n° 127)
- Desrosières Alain et Thévenot Laurent, *Les catégories socio-professionnelles*, La Découverte, 1988
- Schumpeter, Joseph, 1999 [1935 ; 1926 ; 1911], *Théorie de l'évolution économique, recherches sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture*, Paris, Editions Dalloz, 371 p.
- Supiot Alain, *Critique du droit du travail*, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2011